



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 06 JAN. 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA
DELIBERATION DU 1^{er} FEVRIER 2024

Commerce de Proximité
S.S

n°2026- 003

OBJET : Avenant n°1 au bail commercial entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et la SARL Miroiterie Carrière

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency est propriétaire d'un bâtiment commercial et industriel situé au 1, avenue de Paris,

CONSIDERANT la volonté de soutenir cette activité de proximité de qualité dans un contexte économique tendu,

DECIDE

Article 1 : La signature d'un avenant N°1 au bail commercial entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et la SARL Miroiterie Carrière relatif au local situé au 1, avenue de Paris venant modifier le montant du loyer mensuel à la somme de MILLE Euros (1000 €) hors et taxes et hors charges.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes décisions.

Article 3 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency,



Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 6/01/2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 6/01/2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGOT

réception en préfecture
095-219505989-20260106-DEV2026DEC003-CC

6/01/2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.